



Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville
MRC du Haut-Richelieu
Province de Québec

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

**Règlement numéro 2018-443
décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2018**

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 janvier 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2018-443 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2018.

Le règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 16^e jour du mois de janvier 2018.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière